

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
- Pour	15
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20260402-2026-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

DELIBERATION N° 2026-18

Séance du 02 Avril 2026

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Puy des Fourches Vézère

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 23 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre,

Présents : Marie-Pierre LE MIGNON, Marie-Thérèse AGNOUX, Patrick HERMABESSIERE, Isabelle GRANCHER, Daniel SOULIER, Adeline DICHAMP, Gilles FIEYRE, Quentin FLEURY, Anne-Marie HASLOUIN, Mireille MAZEAU, Jérôme MONEGER, Patricia NOILHAC, Patrice RIVIERE, Matahiarii TEINAURI Jean-Marie SAINNEVILLE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse AGNOUX

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit désigner des délégués au Syndicat Puy des Fourches Vézère.

A ce titre, et à la suite des dernières élections municipales, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité, en désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat Puy des Fourches Vézère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les délégués suivants :

- Délégué titulaire :
 - M. SOULIER Daniel
- Délégué suppléant :
 - M. TEINAURI Matahiarii

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

